3ème CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2013

Composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements, qu'une interprétation personnelle et argumentée.
Un dossier est mis à la disposition du candidat.

EPREUVE N° 3

Durée : 5 h
Coefficient : 3

SUJET :

L'autonomie des jeunes : quelle intervention des pouvoirs publics ?

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Frédéric LERAIS et Antoine MATH « Prendre sa place, en temps de crise : Un regard transversal », Extrait de la chronique internationale de l'IRES n° 133, novembre 2011	**Page 3**
Document n° 2	« Occupy : contestataire mais pas révolutionnaire », in Alternatives internationales, mars 2012	**Page 15**
Document n° 3	« Résignée ou révoltée, la jeunesse française ? », in Alternatives internationales, mars 2012	**Page 17**
Document n° 4	« Un demi-million de jeunes au chômage », in Les Echos, 28-29 décembre 2012	**Page 19**
Document n° 5	Emploi des jeunes : « le CESE s'invite au débat », in Actualités sociales hebdomadaires, octobre 2012	**Page 20**
Document n° 6	Insertion des jeunes : « L'approche innovante de la mission locale de Lure et Luxueil-les Bains » (Haute Saône), février 2012	**Page 22**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

DOCUMENT n° 1

3

« Prendre sa place » en temps de crise

Un regard transversal

Frédéric LERAIS et Antoine MATH

« *Toma la plaza* » – Prendre la place. C'est l'un des principaux *leitmotive* du mouvement des Indignés espagnols en 2011. Ce slogan signifie tout à la fois occuper physiquement la place, la Puerta del sol, et, au sens plus métaphorique, occuper l'espace public, l'agora, y prendre la parole, et plus largement sa juste place dans la société (Van de Velde, 2011). Pour se faire une place dans la société, les jeunes revendiquent leur autonomie et la possibilité d'avoir prise sur leurs destins, au niveau personnel et collectif.

La question des jeunes est centrale dans la stratégie européenne adoptée par le Conseil européen « pour l'emploi et une croissance intelligente durable et inclusive », dite « Europe 2020 » (Commission européenne, 2010). Sur les cinq grands objectifs fixés, deux se focalisent sur les jeunes, l'un à travers l'emploi, l'autre à travers l'éducation. Ces deux objectifs se déclinent sous la forme de trois indicateurs « cibles » à atteindre pour 2020 : 75 % de la population entre 20-64 ans devra avoir un emploi [1] ; la part des jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation devra être inférieure à 10 % ; au moins 40 % des 30-34 ans devront avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ce numéro spécial de la *Chronique internationale de l'IRES* porte sur les jeunes dans la crise. A travers l'examen d'une douzaine de pays, il tente de distinguer les éléments de continuité et de rupture, les convergences et les différences entre pays, confirmant l'intérêt d'une approche comparative. Les articles portant sur les différents pays sont construits autour de trois axes : les évolutions des jeunes sur le marché du travail depuis la crise ; les réponses apportées par les politiques publiques ; les réactions, les mouvements et la question de la représentation des jeunes. Ces questions ne sont pas nouvelles. La dégradation actuelle a même un air de déjà vu. Elle est comparable à celle des précédents ralentissements économiques, et on pourrait avoir tendance à l'oublier suite à une décennie de décrue du chômage, de hausse du taux d'emploi et, plus généralement, d'amélioration sensible de la situation générale des jeunes sur le marché du travail.

1. Depuis la fin des années 1990, la stratégie européenne pour l'emploi fixait un objectif de taux d'emploi pour les 15-64 ans. Retenir désormais la tranche 20-64 ans révèle qu'un objectif d'emploi incluant les 15-19 ans pouvait aller à l'encontre des objectifs d'une population mieux formée et plus productive.

Cependant, les effets de la « Grande récession » débutée en 2008 et de ses suites semblent être beaucoup plus profonds et durables que ceux des précédents creux conjoncturels. Cette crise globale pénalise particulièrement les jeunes sur le marché du travail et, plus généralement, perturbe leur insertion dans la société. Elle laissera probablement des marques sur leurs trajectoires futures.

« La jeunesse n'est qu'un mot » [1]

La jeunesse est d'abord une construction sociale généralement définie comme un âge de la vie entre enfance et âge adulte, ce qui soulève la question des bornes d'âge inférieures et surtout supérieures qui devraient être retenues. A quel âge devient-on adulte ? 18 ans, 25 ans, 30 ans voire 35 ans ? Cette période de transition entre enfance et accès à l'autonomie s'analyse comme le franchissement de diverses étapes : fin des études, accès à un emploi rémunérateur et stable, décohabitation avec les parents. De ce point de vue, dans les pays développés, la jeunesse dure plus longtemps qu'auparavant mais avec de forts contrastes selon les pays (Cavalli, Galland, 1993). Cet allongement a accompagné les transformations des systèmes éducatifs, de la famille et du marché du travail. Appréhendés ainsi, et non par l'état-civil, les âges de cette période de transition peuvent varier selon le contexte en fonction à la fois des solidarités familiales, des systèmes éducatifs et des politiques sociales. Ces trois éléments déterminants font système sous la forme de « modèles » de passage à l'âge adulte très différenciés au sein des pays développés. S'opposent en particulier les pays du Nord de l'Europe où des transferts sociaux élevés existent pour les jeunes en formation ou en recherche d'emploi aux pays du Sud où la famille demeure le principal soutien. Dans ce cadre, la structure familiale, la relation éducation/emploi et les systèmes de protection sociale apparaissent bien comme des déterminants « structurels » majeurs des trajectoires d'insertion professionnelle des jeunes (Van de Velde, 2008). La crise a rendu le franchissement des étapes vers l'âge adulte – emploi et émancipation de la famille – beaucoup plus compliqué.

En outre, il convient de se départir de la représentation d'une jeunesse homogène : de nombreux travaux ont en effet souligné que les différences sociales entre les jeunes de milieux différents pèsent beaucoup plus que celles entre générations. Dès lors qu'on s'intéresse aux situations économiques et sociales, la catégorie globalisante des jeunes ou de la jeunesse peut être trompeuse, et les analyses fondées sur la situation « moyenne » des jeunes et posant le caractère déterminant d'une fracture qui serait principalement intergénérationnelle s'avèrent peu pertinentes [2].

Leur situation sur le marché du travail diffère ainsi très fortement entre les jeunes, au sein de tous les pays, selon le niveau de qualification et, ce qui est lié, l'origine sociale ou le statut social des parents ; selon le genre et la situation familiale ; selon la région ou la commune (et en conséquence selon la situation

1. L'expression est empruntée au titre de l'entretien de Pierre Bourdieu paru dans *Les jeunes et le premier emploi*, Paris, Association des Ages, 1978 (repris in *Questions de sociologie*, Minuit, 1984).
2. Dans ce sens, et en ne faisant référence qu'à des publications très récentes, voir Allègre (2011) ou Cahuc *et al.* (2011).

locale du marché du travail) ; selon la couleur de la peau ; selon l'origine géographique ou nationale, qu'elle soit réelle ou supposée ; selon l'état de santé, etc. [1] Les articles de ce numéro confirment bien que l'âge et le genre sont des dimensions centrales et très discriminantes au regard de la situation sur le marché du travail. D'autres variables comme le diplôme, la nationalité ou le pays de naissance jouent également un rôle clé (encadré 1).

Une situation des jeunes particulièrement dégradée depuis 2007

La « grande récession » s'est traduite par des pertes d'emploi et une nette hausse du chômage : entre 2008 et 2010, l'Europe a perdu 5 millions d'emplois (Eurofound, 2011a). L'ampleur de la hausse du chômage et des baisses d'emploi a varié d'un pays à l'autre. En Europe, l'Espagne, l'Irlande, la Grèce, les pays baltes ont été particulièrement affectés. Aux Etats-Unis, l'ampleur de la dégradation de l'emploi a également été exceptionnelle (Sauviat, Sommeiller, 2011, dans ce numéro). En Allemagne, en Autriche et en Belgique la hausse du chômage a, au contraire, été très contenue (Chagny, 2011, dans ce numéro ; Viprey, 2011, dans ce numéro).

L'emploi s'est ajusté différemment d'un pays à l'autre d'abord parce que le choc sur la croissance économique a lui-même été différent d'un pays à l'autre. Mais le lien entre la récession et l'emploi a en outre été très variable (Cochard *et al.*, 2010). Ces disparités tiennent à de nombreux facteurs : structures de l'économie, politiques de l'emploi, évolution des rémunérations, baisse de la durée du travail, dispositifs de chômage partiel...

Plusieurs études ont évalué la réactivité de l'emploi (ou du chômage) durant la récession, c'est-à-dire entre 2007 et 2009, voire jusqu'au début 2010. Elles permettent de comparer le degré de « flexibilité » de l'emploi ou encore la rapidité avec lequel l'emploi s'est ajusté (Husson, 2009 ; Ehrel, 2010 ; Leschke, Watt, 2010 ; Math, 2010 ; Tangian, 2010). Leurs résultats convergent : les pays à ajustement fort et rapide se caractérisent par une faible protection de l'emploi. Il s'agit d'abord de l'Espagne et des Etats-Unis, mais aussi, à un moindre degré, de l'Islande, de l'Irlande, du Portugal, du Danemark, de la France, de la Grèce et des pays baltes. Inversement, la réactivité a été faible (voire négative) dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie, qui ont joué sur des dispositifs de chômage partiel efficaces et plus généralement sur des mesures de flexibilité interne aux entreprises pour atténuer l'impact de la crise sur les niveaux d'emploi et de chômage (IRES, 2009 ; Chagny, 2011, dans ce numéro).

L'impact de la récession sur l'emploi au début de la crise a cependant pu changer au cours du temps : la récession a des effets retardés sur l'emploi, d'où l'importance d'élargir la période d'observation à 2007-2010 (en limitant l'analyse aux pays ayant connu une baisse significative de l'activité économique sur cette période). Il est nécessaire de comparer de quelle façon l'ajustement sur l'emploi et le chômage s'est effectué selon l'âge, entre jeunes et moins jeunes. Dans les pays où le taux de chômage, déjà plus

1. Pour une analyse de l'influence de ces variables sur l'emploi des jeunes en France, voir Conseil d'orientation pour l'emploi (2011).

Le taux de chômage selon le diplôme, la nationalité ou le pays de naissance

Le niveau de qualification qui, en raison de la forte transmission intergénérationnelle des inégalités, est fortement corrélé à l'origine sociale, constitue une dimension explicative majeure du chômage (tableau 1). En outre, en raison de la crise actuelle, le taux de chômage des jeunes les moins diplômés a bien plus augmenté que le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur, même si ce dernier a beaucoup augmenté : la hausse est de 4,9 points en moyenne dans l'UE entre 2007 et 2010 pour les non diplômés (contre 7,4 points pour les moins diplômés), jusqu'à plus de 15 points en Espagne, 10 points en Irlande, en Grèce et en Hongrie.

La nationalité ou l'origine géographique sont également des facteurs importants. Le taux de chômage des jeunes étrangers non communautaires de 15 à 24 ans s'élève ainsi en moyenne à 30,3 % en 2010 dans l'UE contre 20,4 % pour les jeunes ayant la nationalité du pays (tableau 2). Une conclusion similaire s'impose si l'on compare les taux de chômage entre jeunes nés à l'étranger et jeunes nés dans le pays. En outre, au cours de la période 2007-2010, l'écart s'est accru, les jeunes étrangers et les jeunes nés à l'étranger payant davantage leur tribut à la crise avec de fortes différences cependant selon les pays.

Tableau 1. Taux de chômage des 15-24 ans et des 25-39 ans selon le niveau d'éducation, 2010 et évolutions 2007-2010

	15-24 ans				25-39 ans			
	Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)		Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)	
	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveaux 0-2	Niveaux 5-6	Niveau 0-2	Niveaux 5-6
UE 27	27,4	16,3	7,4	4,9	19,6	6,3	7,6	1,9
Belgique	35,9	13,1	6,8	1,6	21,6	4,7	2,6	0,9
Bulgarie	39,5	..	10,0	..	26,0	5,0	5,9	2,6
Danemark	15,1	..	6,3	..	12,2	5,6	6,6	2,0
Allemagne	13,4	..	-2,3	..	20,3	3,2	-1,2	-0,3
Irlande	44,9	18,4	27,5	12,9	31,3	7,6	21,7	4,9
Grèce	31,2	42,9	13,4	10,9	15,9	13,9	6,1	4,0
Espagne	49,6	28,9	29,2	15,3	29,9	13	19,4	7,2
France	36,3	13,8	6,1	1,3	21,0	5,6	5,3	0,2
Italie	30,9	23,1	8,4	3,8	12,8	9,6	4,1	2,4
Hongrie	41,4	22,2	10,9	9,9	29,3	5,8	8,6	2,4
Pays-Bas	11,8	5,3	3,4	..	8,1	2,4	3,4	1,1
Autriche	11,8	..	-0,6	..	12,1	3,0	1,6	0,1
Pologne	30,1	20,7	7,3	0,7	20,6	5,4	1,3	0,5
Portugal	22,3	26,1	6,1	0,2	14,5	7,8	5,0	-1,7
Roumanie	15,8	28,9	-2,8	7,8	8,6	5,6	-0,8	3,0
Finlande	31,3	..	5,5	..	16,3	5,0	5,2	1,4
Suède	38,9	14,6	9,4	2,3	18,5	5,1	5,3	1,1
Royaume-Uni	34,1	12,1	7,7	4,6	15,3	3,8	6,9	1,7

Niveaux 0-2 : Enseignement pré-primaire, primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire.
Niveaux 5-6 : Enseignement supérieur.
.. non significatif.
Source : Eurostat, Enquêtes annuelles force de travail.

■ ■ ■

■ ■ ■

Tableau 2. Taux de chômage des 15-24 ans selon la nationalité et selon le pays de naissance, 2010 et évolutions 2007-2010

	Nationalité				Pays de naissance			
	Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)		Taux de chômage 2010 (en %)		Evolution 2007-2010 (en points)	
	Nationaux	Extra-UE	Nationaux	Extra-UE	Pays de l'enquête	Pays étranger	Pays de l'enquête	Pays étranger
UE 27	20,4	30,3	5,1	9,2	20,4	25,5	5,1	8,0
Belgique	21,8	39,9	3,4	6,6	21,3	32,5	2,9	7,4
Danemark	13,3	26,5	5,8	..	13,3	18,9	5,9	6,5
Allemagne	9,2	18,5	-2,0	-3,5	9,5	13,2	-1,9	-2,1
Irlande	..	..	..	..	28,1	24,0	19,0	15,6
Grèce	34,0	26,8	10,1	11,2	33,8	28,4	10,1	11,1
Espagne	41,2	44,9	23,6	22,8	41,2	43,0	23,6	22,3
France	22,5	37,1	3,7	6,4	22,3	32,0	3,7	3,8
Italie	28,2	28,1	7,5	12,9	28,2	25,7	7,5	9,8
Pays-Bas	8,5	20,7	2,7	..	8,3	14,3	2,7	4,3
Autriche	7,9	17,3	0,1	0,6	7,8	15,8	0,2	0,3
Portugal	22,0	..	5,4	..	21,8	28,6	5,1	..
Roumanie	22,1	..	1,9	..	22,1	..	2,0	..
Finlande	21,1	37,0	4,9	..	20,9	31,7	4,8	3,1
Suède	24,6	44,6	5,8	5,1	23,9	36,4	5,7	8,5
Royaume-Uni	19,6	27,4	5,5	4,8	19,4	20,8	5,3	4,4

.. non significatif.
Source : Eurostat, Enquêtes annuelles force de travail.

élevé pour les jeunes, a beaucoup augmenté (pays des parties Sud et Est-Orientale de l'Europe notamment), le chômage des jeunes atteint désormais des sommets. La situation des jeunes s'est également dégradée dans des pays partant de faibles niveaux de chômage et ayant réussi globalement à traverser la crise sans trop de difficultés, mais dans lesquels les jeunes ont beaucoup payé, comme la Suède et la Finlande, où le taux de chômage des jeunes a très fortement augmenté.

Dans l'UE, l'emploi des jeunes a beaucoup plus baissé (en %) que l'emploi total et l'activité économique entre 2007 et 2010 (tableau 3). En moyenne, un point de baisse du PIB s'est accompagné d'une baisse de 5,9 % de l'emploi des jeunes (0,7 % de l'emploi total) et d'une hausse de 13,6 % du chômage des jeunes (18,2 % du chômage total). L'emploi des jeunes comme des moins jeunes s'est considérablement ajusté à la baisse en Espagne, au Portugal et en Irlande sur l'ensemble de la période 2007-2010. Dans ces trois pays, le chômage des jeunes a aussi très fortement réagi à la baisse du PIB, ce qui est également le cas de la France, de l'Islande et du Royaume-Uni, des pays dans lesquels la stabilité ou la faible augmentation de l'inactivité des jeunes n'a pas pu atténuer l'impact de la baisse des emplois sur le chômage des jeunes (Math, 2011, dans ce numéro).

Une plus forte baisse des emplois des jeunes : origines et conséquences

La structure et la dynamique du marché du travail expliquent une grande partie de la plus forte dégradation du marché du travail pour les jeunes : ils sont surreprésentés dans les emplois non permanents (CDD, intérim), connaissent de plus fortes mobilités ou recherches d'emploi et se trouvent au cœur des mutations du marché du travail, mutations qui affectent souvent l'entrée en emploi.

L'arrêt ou la baisse des embauches consécutifs à la crise a surtout concerné les jeunes. Ce facteur se combine avec cinq autres ensembles de facteurs expliquant le plus fort impact de la crise sur les jeunes ainsi que les disparités entre

Tableau 3. Réactions de l'emploi et du chômage à la baisse du PIB pour l'ensemble de la période 2007-2010 (élasticités apparentes)

	Elasticité ε (CHOMj/ PIB) (1)	Elasticité ε (CHOM/ PIB) (2)	Elasticité ε (CHOMj/ CHOM) (3)	Elasticité ε (CHOMj /EMPj) (4)	Elasticité ε (EMPj/ PIB) (5)	Elasticité ε (EMP/ PIB) (6)	Elasticité ε (EMPj/ EMP) (7)
UE 27	**-13,6**	**-18,2**	**0,7**	**-2,3**	**5,9**	**0,7**	**8,8**
Espagne	-31,5	-52,1	0,6	-2,3	13,6	3,2	4,2
France	-15,7	-14,3	1,1	-6,1	2,6	-0,3	-8,0
Islande	-13,2	-26,0	0,5	-9,6	1,4	0,7	2,0
Irlande	-9,9	-18,1	0,5	-2,1	4,7	1,3	3,6
Portugal	-9,7	-30,1	0,3	-0,5	20,6	3,2	6,5
Royaume-Uni	-8,7	-13,4	0,6	-3,5	2,5	0,3	7,3
Hongrie	-7,9	-11,0	0,7	-2,3	3,5	0,8	4,3
Italie	-5,4	-8,2	0,7	-1,6	3,4	0,3	10,9
Finlande	-5,2	-5,6	0,9	-1,6	3,2	0,5	6,4
Grèce	-4,6	-7,9	0,6	-1,5	3,0	0,4	7,7
Roumanie	-2,2	-7,8	0,3	-0,5	4,5	0,1	32,8

Pays classés par ordre décroissant de l'élasticité apparente du chômage des jeunes de 15 à 24 ans (EMPj) au PIB.
Ont été écartés les pays ayant eu une croissance positive ou proche de 0 sur la période 2007-2010.
Source : Eurostat.
Notes :
Elasticité ε (x/y) = élasticité apparente de x à y = variation en % de x/variation en % de y
CHOM = nombre de chômeurs de 15 à 64 ans– CHOMj = nombre de chômeurs de 15 à 24 ans
EMP = nombre de personnes de 15 à 64 ans en emploi / EMPj = nombre de personnes de 15 à 24 ans en emploi
Lectures :
(5) = (6) x (7)
Une baisse d'un point du PIB s'est accompagnée dans l'UE d'une baisse de 5,9 % de l'emploi des 15-24 ans et de 0,7 % de l'emploi des 15-64 ans, ce qui équivaut aussi à dire qu'à une baisse d'un point de l'emploi des 15-64 ans s'est accompagnée en moyenne dans l'UE d'une baisse de 8,8 % de l'emploi des 15-24 ans.
(1) = (2) x (3)
Une baisse d'un point du PIB s'est accompagnée dans l'UE d'une hausse de 13,6 % du nombre de chômeurs de 15-24 ans et de 18,6 % du nombre de chômeurs des 15-64 ans, ce qui équivaut aussi à dire qu'à une baisse d'une hausse du chômage des 15-64 ans s'est accompagnée d'une hausse de 0,7 % du chômage des 15-24 ans.
(1) = (4) x (7) x (6)
L'élasticité apparente du chômage des jeunes au PIB est aussi égale à l'élasticité apparente du chômage des jeunes à l'emploi des jeunes (en moyenne dans l'UE, une baisse de l'emploi des jeunes de 1 point s'est accompagnée d'une hausse du chômage des jeunes de 2,3 %) multipliée par l'élasticité apparente de l'emploi des jeunes à l'emploi total (en moyenne dans l'UE, une baisse de l'emploi total de 1 point s'est accompagnée d'une baisse de 8,8 % de l'emploi des jeunes) et par l'élasticité apparente de l'emploi total au PIB (en moyenne dans l'UE, une baisse du PIB d'un point s'est accompagnée d'une baisse de l'emploi total de 0,7 %).

pays (Eurofound, 2011b) : la structure sectorielle de l'économie et la plus grande sévérité de la crise dans les secteurs d'activité où les nouvelles embauches ont été stoppées et/ou où les jeunes sont très présents ; les écarts entre les compétences des jeunes et celles recherchées par les entreprises ; la structure du marché du travail qui peut être plus ou moins favorable à l'emploi des plus âgés aux dépens des nouveaux entrants, en particulier les jeunes ; les diverses formes d'accords collectifs, dont certaines peuvent ne pas être favorables à l'emploi des jeunes, en particulier lorsque ces accords encouragent les ajustements au moyen de flexibilités internes, notamment par différentes formes d'adaptation, réduction ou flexibilisation du temps de travail ; les réformes des retraites et leurs conséquences plus ou moins fortes sur le maintien en emploi des seniors.

Confrontés à la dégradation du marché du travail, une partie des jeunes l'a quitté ou n'y est pas entré, soit qu'ils aient cédé au découragement, soit qu'ils se soient réfugiés dans le système éducatif. Sans cette augmentation de l'inactivité, la hausse du taux de chômage des jeunes aurait été bien plus élevée. De manière inquiétante, on note également un essor du chômage de longue durée sur la période récente, du nombre de jeunes inactifs, ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (les « NEET »), des éloignements prolongés du marché du travail et une augmentation des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale (Math, 2011, dans ce numéro).

Dans les pays très affectés par la crise, les jeunes, et en particulier les jeunes hommes et les moins qualifiés, ont été plus durement touchés que les autres, notamment en raison de leur surreprésentation dans les emplois temporaires de la construction et de l'industrie. Les politiques de restriction budgétaire ont relayé et amplifié le choc initial, selon un calendrier, des rythmes et des degrés variables (IRES, 2010). Les jeunes y sont désormais également touchés par l'arrêt des embauches dans l'emploi public et les emplois de services financés sur fonds publics, avec plusieurs conséquences : alors que la récession avait d'abord frappé majoritairement les hommes jeunes, les jeunes femmes sont dorénavant les plus touchées ; et alors qu'elle avait principalement affecté les moins qualifiés, désormais les diplômés le sont également, au moins dans certains pays (encadré 1).

Pour les jeunes, une situation différente des précédentes crises ?

Si les jeunes ont constitué la variable d'ajustement la plus forte, ce constat n'est pas propre à cette période de crise. Néanmoins, plusieurs traits spécifiques doivent être soulignés.

La première singularité concerne l'ampleur, l'enracinement et le caractère global voire « structurel » de cette crise. Commencée par un choc externe, elle est maintenant relayée par des cures d'austérité sans précédent et dont on ne voit guère la fin. Pour de nombreux pays européens, la situation n'est pas sans évoquer « la décennie perdue » du Japon des années 1990.

La deuxième singularité tient à un élément de contexte inédit en Europe en période de conjoncture très dégradée. Lors des périodes de ralentissement passées, l'emploi des jeunes et celui des seniors ont souvent constitué, de concert, les principales variables d'ajustement. La baisse de l'emploi des seniors en particulier permettait à court terme d'atténuer les effets sur les autres générations. Cette

baisse passait par de nombreux dispositifs institutionnels de retrait de l'emploi ou de l'activité, d'importance inégale d'un pays à l'autre (préretraites, invalidité, chômage avec dispense de recherche d'emploi, etc.). Cette fois-ci, cette variable d'ajustement n'a pas joué le rôle d'amortisseur. Bien au contraire même, dans un contexte marqué depuis une bonne décennie par des réformes poussant à l'augmentation du taux d'emploi des seniors et au recul de l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors a augmenté dans l'UE. Même si, sur longue période, la substitution des emplois entre jeunes et plus âgés n'a pas nécessairement lieu [1] dès lors que l'emploi est rationné, le maintien en emploi des seniors peut engendrer des effets de substitution à court terme. La hausse du taux

Tableau 4. Niveau d'études des 30-34 ans et évolutions 2000-2010

	Part des 30-34 ans ayant un niveau d'études supérieur		Part des 30-34 ans ayant un niveau d'études secondaire supérieur	
	Niveau en 2010 (en %)	Evolution 2000-2010 (en points)	Niveau en 2010 (en %)	Evolution 2000-2010 (en points)
UE 27	**33,6**	11,2	80,2	7,5
Pologne	35,3	22,8	93,4	4,7
Irlande	49,9	22,4	86,9	16,5
France	43,5	16,1	84,2	10,2
Danemark	47,0	14,9	87,1	1,9
Pays-Bas	41,4	14,9	83,0	8,9
Suède	45,8	14,0	87,6	0,0
Royaume-Uni	43,0	14,0	84,0	18,1
Portugal	23,5	12,2	47,6	21,9
Espagne	40,6	11,4	65,3	14,5
Hongrie	25,7	10,9	86,0	4,6
Belgique	44,4	9,2	82,6	10,0
Roumanie	18,1	9,2	75,2	-12,7
Islande	40,9	8,3	73,4	13,0
Bulgarie	27,7	8,2	80,6	4,3
Italie	19,8	8,2	68,8	13,0
Finlande	45,7	5,4	91,9	6,4
Allemagne	29,8	4,1	86,4	1,2
Grèce	28,4	3,0	73,7	4,6
Autriche	23,5	3,0 [1]	87,9	4,6

1. Evolution entre 2000 et 2005.
Pays classés par ordre décroissant de l'augmentation de la part des jeunes de 30 à 34 ans ayant un niveau d'étude supérieur.
Source : Eurostat.

1. Une corrélation positive existe entre les niveaux d'emploi des jeunes et des seniors dans les pays de l'OCDE (Conseil d'orientation pour l'emploi, 2011:28).

d'activité des plus de 55 ans est également notable aux Etats-Unis (+1,4 point entre le 4e trimestre 2007 et le 2e trimestre 2011), alors que le taux d'activité des jeunes de 16 à 24 ans diminue sévèrement sur la période (-4,7 points). Cette évolution contrastée, qu'on peut faire remonter au début des années 2000 et dont la cause première est l'érosion de la valeur de l'épargne retraite et du patrimoine immobilier des seniors, est sans précédent aux Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (Sum, McLaughlin, 2008).

La troisième singularité de la crise actuelle tient à un contexte marqué par la priorité donnée depuis le début des années 2000 à l'élévation générale des niveaux d'éducation (tableau 4). L'objectif cible dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est d'atteindre au moins 40 % des 30-34 ans avec un niveau d'étude supérieur d'ici la fin de la décennie. Alors que cet essor des études était censé permettre de mieux répondre aux besoins des entreprises et faciliter l'insertion des jeunes, il semble s'être traduit dans certains pays par un processus encore plus sélectif et excluant (Cahuc *et al.*, 2011). Il engendre une forte frustration dès lors que les jeunes ne trouvent pas d'emploi, ou des emplois très précaires, trop peu rémunérateurs et/ou très en deçà des qualifications obtenues.

L'émigration, en conséquence, a récemment et significativement augmenté dans les pays les plus affectés par la récession : l'Irlande, les pays du Sud de l'Europe et des pays d'Europe centrale et orientale. Les chiffres provisoires sont incertains, mais plusieurs sources confirment une forte émigration de jeunes, en particulier des diplômés. Cette évolution est inquiétante, à double titre : elle est révélatrice d'une situation extrêmement mal vécue et d'un sentiment d'absence de perspectives dans ces pays ; elle est annonciatrice d'un affaiblissement de la base productive des pays concernés qui pourrait s'avérer durable.

Les politiques publiques depuis 2007 et leur impact sur les jeunes

Les jeunes sont l'objet de politiques spécifiques depuis deux à trois décennies (Lefresne, 2003, 2010 ; Aeberhardt *et al.*, 2011). Ces politiques peuvent prendre la forme de mesures de politique d'emploi (contrats spécifiques dans les secteurs privé et/ou public, exonération de charges, règles particulières d'embauche…), de politiques de revenus (salaires *minima* jeunes) et de mesures particulières de protection sociale (accès au système d'indemnisation du chômage ou d'autres transferts sociaux). Avant même la crise, des débats existaient sur le rôle de ces politiques spécifiques : agissent-elles en faveur des jeunes ? Ne favorisent-elles pas, au contraire, leur « exceptionnalisation » et leur précarisation ? Et, par contagion, ne favorisent-elles pas non plus la diffusion de l'emploi précaire ? Dans certains cas, aux Pays-Bas par exemple, le salaire minimum jeunes a généré des effets sur l'emploi des classes d'âge très proches, conduisant par concurrence à un abaissement des normes salariales dans certains secteurs (Wierink, 2011, dans ce numéro). Le ciblage des mesures sur les jeunes présente aussi pour inconvénient de signaler que ces derniers sont à traiter « à part ».

Certaines mesures ne sont pas ciblées *a priori* sur les jeunes. Cependant, les dispositifs les plus précaires et/ou dérogatoires au contrat de travail standard concernent souvent proportionnellement

beaucoup plus de jeunes, avant comme pendant la crise : les « reçus verts » au Portugal (Pernot, 2011, dans ce numéro), les contrats de droit civil en Pologne (Portet, 2011, dans ce numéro), les contrats de projet ou les travailleurs subordonnés en Italie (Persano, 2011, dans ce numéro) et, d'une manière générale, les allègements du coût du travail et tous les dispositifs favorisant l'emploi précaire (CDD, intérim, temps partiel, bas salaires).

Devant la dégradation de la situation des jeunes, les gouvernements ne sont pas restés inactifs. Très rapidement, les organismes internationaux – OCDE, BIT et Commission européenne – ont mis la priorité sur la situation des jeunes afin de contenir la hausse du chômage et prévenir les effets de stigmate de la crise sur les jeunes. En effet, les périodes antérieures de basse conjoncture ont montré que le moment de l'entrée sur le marché du travail est décisif en ce qui concerne les trajectoires professionnelles ultérieures (Cockx, Picchio, 2011).

Des politiques ciblées sur, pour ou contre les jeunes ?

Les diagnostics des organisations internationales n'ont pas identifié les traits inédits de cette crise sur la condition juvénile et leurs préconisations de politiques publiques n'ont été pas renouvelées (Scarpetta *et al.*, 2010 ; OCDE, 2010 ; BIT, 2011). Les rares mesures nouvelles mises en œuvre portent sur le fonctionnement du marché du travail et la demande de travail (à travers l'abaissement du coût du travail et une meilleure rencontre des demandes et des offres d'emploi), la formation (initiale et continue), l'offre de travail (à travers des modifications de l'indemnisation du chômage ou l'introduction de mesures coercitives relevant d'une logique d'activation).

Des mesures visent à agir sur le fonctionnement du marché du travail en abaissant les contraintes du droit du travail pour les employeurs, considérées comme des barrières à l'embauche des jeunes. Elles prennent des formes variées : les Pays-Bas ont ainsi autorisé les employeurs à proposer quatre CDD de suite au lieu de trois (Wierink, 2011, dans ce numéro). Un dispositif similaire a été mis en place en Espagne (Santos Ortega, Martin Martin, 2011, dans ce numéro). En Grèce, il est prévu d'introduire un salaire minimum réduit pour les moins de 25 ans (Prokovas, 2011, dans ce numéro), à l'image de ce qui existe déjà aux Pays-Bas. Ces mesures ont pour effet de flexibiliser ou précariser davantage nombre d'emplois occupés par les jeunes. Elles sont parfois combinées à des incitations financières sous la forme de subventions ou d'incitations fiscales aux entreprises pour réduire le coût du travail et/ou stimuler les embauches.

D'autres mesures visent à améliorer l'appariement des offres et des demandes de travail en facilitant le partage d'informations (sur les emplois vacants) et le développement des services de l'emploi. En période de basse conjoncture et de rationnement de l'emploi, ces mesures, qui ont l'avantage d'être peu coûteuses, ont des effets très limités.

Du côté de la formation, l'accent a été mis principalement sur l'amélioration et l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises. Pour les publics les plus en difficulté, les programmes privilégient souvent les formations sur le lieu de travail, en particulier les dispositifs d'apprentissage ou d'alternance dont les effets bénéfiques attendus sur l'insertion des jeunes font consensus (Scarpetta *et al.*, 2010 ; Cereq 2011 ; Aeberhardt *et al.*,

2011) [1]. En France, par exemple, il s'agit à la fois de réduire le nombre de « décrocheurs » et de renforcer les dispositifs d'alternance. L'objectif affiché du gouvernement est de faire passer le nombre de jeunes en alternance de 530 000 mi-2011 à 800 000 en 2015. Malgré la publicité qui est faite à ce dispositif, son développement dépend étroitement de la situation et des perspectives économiques et financières des entreprises. Le nombre de jeunes en alternance a d'ailleurs diminué entre 2008 et 2010 (Minni *et al.*, 2011). En outre, les jeunes passés par l'apprentissage ne semblent pas avoir été particulièrement épargnés par la crise (Le Rhun, Pollet, 2011). Il est difficile de contrer le caractère procyclique de ce type de mesure.

Du côté de l'offre de travail, on aurait pu penser que cette crise profonde aurait incité les pouvoirs publics à mettre en place des revenus de remplacement ou des filets de sécurité pour les jeunes sans emploi. Ces derniers sont souvent oubliés dans les systèmes sociaux : dans les deux tiers des pays de l'OCDE, les jeunes sortis du système scolaire n'ont ainsi droit à aucune forme d'allocation à moins de justifier d'une période suffisante d'emploi. Les dispositifs d'indemnisation du chômage sont souvent « biaisés » en faveur des plus âgés et/ou de ceux bénéficiant d'une plus grande ancienneté d'emploi. Cependant, il existe dans certains pays des dispositifs ouverts aux jeunes, antérieurs à la crise. Au Danemark, les jeunes ayant cotisé sur une base volontaire depuis la fin de leur scolarité peuvent recevoir une allocation dont le montant est réduit pour les moins de 25 ans (Meilland, 2011, dans ce numéro). En Belgique (Viprey, 2011, dans ce numéro), en Grèce (Prokovas, 2011, dans ce numéro) et au Royaume-Uni (Lefresne, 2011, dans ce numéro), de faibles prestations sont prévues pour les jeunes chômeurs entrant sur le marché du travail. En France, l'Accord national interprofessionnel sur l'assurance chômage de décembre 2008 a permis de réduire la période d'emploi de six à quatre mois pour ouvrir la première fois des droits à l'indemnisation chômage. La question de l'autonomie financière des jeunes a également été reposée à travers le Revenu de solidarité active (RSA) jeunes mis en place en 2010. Les conditions d'accès au dispositif (avoir travaillé deux ans sur les trois dernières années) le rendent, de fait, inaccessible à la plupart des jeunes : la mesure devait toucher 160 000 jeunes de moins de 25 ans, or, en juin 2011, ils sont moins de 10 000. Face au chômage élevé des jeunes et dans une logique à la fois de limitation des dépenses sociales et de suspicion sur le comportement des personnes sans emploi, la tentation est grande de rendre les dispositifs plus contraignants, voire coercitifs. C'est notamment le cas au Royaume-Uni où la dynamique de workfare a de nouveau été renforcée pour les jeunes sans emploi à travers des mécanismes de contrôle, d'obligation et de sanction spécifiques (Lefresne, 2011, dans ce numéro) [2].

1. Même si les effets bénéfiques à long terme sont plus complexes lorsqu'il s'agit de développement des compétences spécifiques et pas facilement transférables.
2. Cette tendance progresse dans d'autres pays au-delà des seuls jeunes, en France par exemple avec la décision d'imposer un travail d'utilité générale de sept heures par semaine aux bénéficiaires du RSA.

Les politiques d'emploi au risque de l'austérité

La rigueur touchant les secteurs publics, avec le non-remplacement des départs à la retraite voire des licenciements dans certains pays [1], la réduction des fonds publics pour d'autres secteurs pourvoyeurs d'emplois (secteur associatif et secteurs public, parapublic ou privé mais dépendant de financements publics) impliquent une baisse des flux d'embauches de jeunes dans ces secteurs et peut-être davantage pour les femmes que les hommes (Math, 2011, dans ce numéro).

Les mesures prises se situent dans la continuité de celles prises auparavant. En particulier, la remise en cause des emplois aidés dans le secteur non marchand avait été entamée bien avant la crise, parfois au prétexte d'efficacité, parfois pour des raisons idéologiques. La priorité donnée à la réduction des déficits publics a conduit les gouvernants, malgré la crise, à écarter ces mesures contra-cycliques pourtant particulièrement efficaces contre l'exclusion des jeunes, ou à ne les remettre à l'ordre du jour qu'à faible dose sous la forme de dispositifs bas de gamme comme les Contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et autres Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) en France. La préférence a été donnée à des emplois aidés dans le secteur marchand. Or, par des effets bien connus de sélectivité ou d'« écrémage », en bénéficient avant tout les jeunes les plus proches de l'emploi, excluant les jeunes chômeurs les moins qualifiés. Ces mesures présentent également l'inconvénient d'avoir un fort caractère procyclique, ce qui explique d'ailleurs qu'elles ne rencontrent pas le succès escompté.

La crise continue de peser sur le marché du travail et, à l'heure où de nombreux pays s'engagent dans une cure d'austérité sans précédent, les inquiétudes sur la reprise de l'activité et de l'emploi se font plus aiguës.

Les réponses des politiques publiques privilégient les mesures procycliques peu efficaces, voire contreproductives en période de ralentissement. Dans tous les cas, les politiques d'emploi ne sont pas à la hauteur des enjeux, quand elles ne sont pas purement remises en cause pour des raisons d'économies budgétaires.

Et même quand les politiques d'emploi sont maintenues, on peut craindre que leurs effets à court/moyen terme soient neutralisés par les effets délétères des plans d'austérité qui se mettent en place.

1. Entre 2008 et 2010, la baisse de l'emploi dans l'activité « administration publique » a été en moyenne dans l'UE de 7,9 % pour les jeunes de 15 à 64 ans contre 0,2 % pour les 25-64 ans. La nomenclature NACE ne comprend toutefois pas les activités classées dans « enseignement » et « santé et action sociale », qui représentent une part importante de l'emploi public.

15

DOCUMENT n° 2

États-Unis

Occupy, contestataire mais pas révolutionnaire

Les acteurs du mouvement *Occupy Wall Street* ne remettent pas en cause les fondements du capitalisme. En aspirant à une simple réduction des inégalités, de plus en plus flagrantes, ces jeunes protestataires s'inscrivent dans la pure tradition politique américaine.

⇨ par Michael C. Behrent, *Département d'Histoire, Appalachian State University (Caroline du Nord)*
Blog : alternatives-economiques.fr/blogs/behrent/

Le phare du capitalisme : c'est ainsi que les États-Unis sont de longue date perçus dans le monde. Depuis une trentaine d'années, ils sont même devenus, pour leurs admirateurs comme pour leurs détracteurs, le symbole de la mondialisation néolibérale. Pourtant, depuis l'automne dernier, *Occupy Wall Street* et la prolifération de mouvements « Occupons » dans l'ensemble du pays offrent au monde un tout autre modèle américain.

A-t-on raison cependant de prendre au sérieux un mouvement vilipendant le capitalisme, mais né dans son berceau même ? Ces jeunes frondeurs, malgré leur évidente bonne foi, n'ont-ils pas tellement bu le petit-lait de la société de consommation qu'on ne saurait se tourner vers eux pour contester le système actuel dans ses fondements ? Un pays qui a raté hier le train socialiste a-t-il des leçons à donner aujourd'hui en matière d'altermondialisme ?

Pas de liberté sans égalité

De tels doutes sont compréhensibles, mais ils négligent le fait que les États-Unis ont toujours eu une tradition critique du capitalisme, du moins dans certaines formes. Certes, le capitalisme est lié à la valeur que les Américains attachent à la liberté — les libertés d'expression, de conscience, et d'association étant indéniablement jointes, dans leur esprit, aux libertés de posséder, d'entreprendre, et de marchander. Mais la liberté est aussi, dans l'histoire américaine, profondément liée à une autre valeur, qui parfois l'accompagne et parfois la limite : l'égalité.

Au pays des « barons-voleurs »

Occupy Wall Street appartient à cette longue histoire de mouvements états-uniens qui ont mobilisé la notion d'égalité pour contester les grands pouvoirs économiques. Dans les années 1790, les républicains jeffersoniens (les partisans du président Thomas Jefferson) ont soutenu les valeurs rurales et les agriculteurs indépendants — les *yeomans* — contre les intérêts commerciaux des grandes villes portuaires, fidèles au parti fédéraliste.

Vers 1830-1840, c'est au tour des démocrates jacksoniens (les partisans du président Andrew Jackson) de soutenir l'Américain (blanc) moyen, dont les agriculteurs qui vivent souvent de l'exportation du coton vers l'Europe, contre la grande bourgeoisie représentée par les *whigs* (libéraux), qui ont pour ambition d'instaurer des mesures protectionnistes en faveur de l'industrie naissante.

L'ère des « barons-voleurs » — ces grands industriels (J. P. Morgan, Andrew Carnegie, John D. Rockefeller, Cornelius Vanderbilt), qui, une fois fortune faite dans les chemins de fer, l'acier, ou le pétrole, s'en servent de façon éhontée pour s'assurer la complicité des hommes politiques — a fini par déclencher, à la fin du XIX^{e} siècle, la naissance du parti populiste (1), qui demande davantage de protections pour les petits propriétaires et un meilleur accès au crédit. Enfin, au cours des décennies 1930 et 1940, Franklin Roosevelt, trouvant des relais dans le mouvement syndical, déclenche un plan de relance et une expansion massive de la protection sociale tout en fustigeant les « royalistes de l'ordre économique ».

Plutôt qu'une dérogation exceptionnelle à l'engouement américain pour le capitalisme, *Occupy Wall Street* est le dernier avatar de cette tradition politique, qui demande à ce que les pires excès du capitalisme soient corrigés, au nom de l'égalité. Nombre de ses revendications s'inscrivent dans cette ligne, telle la protection des jeunes contre les « prêts rapaces » souscrits pour financer leurs études, ou encore le rajustement des prêts hypothécaires en fonction de la valeur actuelle des logements qui a chuté depuis la crise des *subprimes*.

UN PAYS QUI A RATÉ, HIER, LE TRAIN SOCIALISTE A-T-IL DES LEÇONS À DONNER, AUJOURD'HUI, EN MATIÈRE D'ALTERMONDIALISME ?

Les riches sont trop riches

Mais le mouvement « Occupons » réagit aussi à une conjoncture de plus long terme : la hausse flagrante de l'inégalité des revenus depuis une trentaine des années aux États-Unis. Les faits sont bien documentés, grâce notamment aux travaux des économistes français Emmanuel Saez et Thomas >

16

> consensus. Autre obsession : n'être récupéré par personne. Ni parti politique, fût-il minoritaire. Ni syndicat, car les deux plus grands ont accepté quelques mois plus tôt le recul de l'âge de la retraite.

Révolution intérieure

Même si tous les âges se croisent dans les assemblées, ce sont bien des 18-35 ans qui expriment leur ras-le-bol. Depuis 2005, l'expression « *mileuristas* » (ceux qui gagnent mille euros) désigne tous les jeunes qui, malgré leurs diplômes, courent de petits boulots en contrats précaires. La crise est venue aggraver leur situation, avec un taux de chômage des jeunes de près de 50 %, le plus élevé d'Europe. Comme l'observe Juan Enrique Serrano-Moreno, chercheur en histoire contemporaine à Paris-I qui a participé à l'*acampada* de Murcie, « il s'agit d'une rupture profonde pour l'Espagne contemporaine : contrairement aux espoirs que leurs aînés avaient placés dans la promotion par le diplôme et le travail, les générations actuelles ont le sentiment que leur avenir sera pire que celui de leurs parents. Plus qu'une critique du capitalisme en soi, c'est un changement des relations humaines que réclament les Indignés. Contre l'individualisme et le consumérisme, ils appellent à plus de solidarité. Et pour cela, à une révolution intérieure de chacun ».

Les campements sont la première expérience politique de nombreux participants. Leur génération n'a connu que la transition démocratique post-franquiste, marquée par l'alternance au pouvoir du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et du Parti populaire (PP), régulièrement entachée par les accusations de corruption sur fond de scandales immobiliers. Même la gauche plus radicale ne trouve pas grâce à leurs yeux. Et les assemblées demandent notamment l'organisation de référendums sur tous les sujets importants pour l'avenir du pays. Soucieux de se placer sur un autre terrain que le jeu des partis, le 15-M refuse de donner des consignes électorales aux élections, notamment lors des législatives du 20 novembre, qui voient, comme prévu, la droite chasser les socialistes du pouvoir.



« *La révolution ne sera pas télévisée* ». Les médias traditionnels n'ont pas échappé à l'appareil critique des Indignés, qui les ont accusés de ne pas relayer leurs propositions et de les caricaturer.

Héritiers de l'autogestion

Pour autant, les règles de fonctionnement du 15-M et les nombreuses thématiques dont il débat (pouvoir des banques, privatisation de l'éducation) ne tombent pas de nulle part (1). Les procédures de délibération des *acampadas* sont héritées des centres sociaux autogérés qui existent un peu partout en Espagne. De même, alors que la crise voit se multiplier les expulsions, la question du logement est de longue date le cheval de bataille du mouvement *Okupa*, qui squatte les logements vides.

LES JEUNES S'IMPLIQUENT EN S'OPPOSANT PHYSIQUEMENT AUX EXPULSIONS DE LOGEMENTS, EN CRÉANT DES RÉSEAUX DE TROC OU DES COOPÉRATIVES

Depuis que les campements ont été progressivement levés à l'été, ce sont sans doute ces mouvements, ou en tout cas la politique locale, qui ont le plus bénéficié de la mobilisation du mouvement 15-M. Certes, comme l'observe pour Madrid, la sociologue Héloïse Nez, enseignante en science politique à Paris-XIII, la participation dans les assemblées de quartier aujourd'hui est sans commune mesure avec celles des campements. Et faute de volontaires, les porte-parole sont souvent les mêmes.

Mais une partie des jeunes, qui ont fait leur apprentissage politique sur les places, sont toujours là. Et ils s'impliquent dans des actions très concrètes, par exemple, en s'opposant physiquement aux expulsions de ceux qui ne peuvent plus rembourser leur emprunt immobilier. Mais aussi en créant des réseaux de troc ou des coopératives, autant d'espaces qu'ils veulent alternatifs au fonctionnement majoritaire du système capitaliste. Les procédures ont changé aussi : le consensus, jugé paralysant, a souvent été abandonné au profit d'une majorité qualifiée. Même si, sans doute, beaucoup s'en défendent, les *Indignados* d'aujourd'hui pourraient bien être les élus locaux de demain. ●

(1) Selim Smaoui, « *Indignados* : vers une sortie du néolibéralisme ? », Economia n° 13, novembre 2011-février 2012.

DOCUMENT n° 3

Débat

Résignée ou révoltée, la jeunesse française ?

Les jeunes Français n'ont pas emboîté le pas des Indignés. Pourtant, ils ont démontré par le passé leur capacité à se mobiliser. A l'heure où ils sont au centre de toutes les convoitises électorales, croient-ils encore à l'engagement politique ? Et nourrissent-ils un intérêt commun malgré leurs différences sociales ?

Les jeunes Français vivront-ils demain moins bien que leurs parents ? Et y sont-ils résignés ?

Camille Peugny : Les enquêtes d'opinion, comme l'Eurobaromètre de 2006, montrent que les Européens sont convaincus à une très large majorité que les générations de demain vivront moins bien que celles d'aujourd'hui. Et cette crainte est partagée par les jeunes et par leurs parents. Le pessimisme était donc fort, dès avant la crise.

Car en réalité, les difficultés des jeunes sont anciennes. Au tout début des années 1980 déjà, plus de 20 % des jeunes sortis de l'école depuis un à quatre ans étaient au chômage, soit la même proportion qu'aujourd'hui. De même, la part des contrats a durée déterminée chez les jeunes travailleurs a augmenté à partir de cette date. La probabilité de devenir propriétaire de son logement à un âge donné a reculé. Les progressions de carrières sont devenues plus compliquées... Les difficultés croissantes que rencontrent les jeunes, mais aussi les travailleurs seniors, remontent à la fermeture de cette parenthèse qu'ont été les Trente Glorieuses (1945-1973) et à l'entrée dans un monde économique de plus en plus incertain. Cela dit, toute crise accentue ces difficultés. Sur la période 1983-2010, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans s'élève à 15 ou 16 % environ dans les périodes où la croissance est forte. Mais dès qu'elle est faible, comme aujourd'hui, il grimpe jusqu'à 24 %. Certes, la situation est bien pire en Grèce, et surtout en Espagne où un jeune actif sur deux est au chômage aujourd'hui. Mais la France fait quand même partie des mauvais élèves de l'Union européenne, avec l'Italie ou de façon plus inattendue, la Suède. Au Danemark, en Finlande ou aux Pays-Bas en revanche, la situation est meilleure. Il faut cependant souligner d'emblée que la jeunesse n'est pas du tout homogène. Elle est traversée de fractures sociales, culturelles, territoriales... On ne peut donc pas dire d'une manière univoque que « les » jeunes vivront moins bien que leurs parents.

Par ailleurs, l'enquête Eurobaromètre montre que si les jeunes sont pessimistes pour leur génération dans son ensemble, sur un plan individuel, en revanche ils se disent heureux et confiants pour leur propre avenir.

Anne Muxel : On retrouve ce hiatus chez les adultes. Sans doute, s'agit-il d'un mécanisme de défense psychologique. Je n'aime pas l'idée de résignation chez les jeunes. Ni d'ailleurs celle de « génération sacrifiée ». Les jeunes aujourd'hui sont surtout lucides. Ils savent qu'ils doivent développer de nombreuses compétences pour entrer dans la vie sociale, et acquérir une autonomie économique.

Il est en tout cas essentiel de faire une distinction entre les étudiants et diplômés de l'enseignement supérieur, ceux qui ont un diplôme de l'enseignement secondaire, et enfin tous les jeunes qui sortent de l'enseignement sans aucun diplôme. Or ces derniers représentent encore un jeune scolarisé sur cinq. La détention, ou pas, d'un diplôme est en effet un facteur extrêmement clivant, et notamment en termes de comportement politique. Les étudiants votent beaucoup plus que les non-diplômés, même si leur taux d'abstention reste de 10 % supérieur à celui des catégories plus âgées pour l'ensemble des élections (sauf le scrutin présidentiel).

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues, les jeunes manifestent bien plus que ceux des années 1960 et 1970. Cela a commencé avec le mouvement lycéen-étudiant de 1986 contre la loi Devaquet et s'est confirmé avec les mobilisations contre le Contrat d'insertion professionnelle en 1994, contre le Contrat première embauche (CPE) en 2006, mais aussi en avril 2002 contre le Front national (FN) ou encore contre la guerre en Irak en 2003.

Cet apprentissage de la protestation politique est devenu familier et laissera des traces : nous aurons demain des citoyens plus critiques, plus réactifs. En termes de choix partisan, les étudiants penchent clairement à gauche, et surtout en faveur du Parti socialiste (PS). L'extrême gauche ne fait guère recette.

En revanche, la jeunesse déscolarisée, non diplômée, qui est déjà confrontée au monde du travail et dans des conditions difficiles, est bien plus en retrait de la vie politique. Elle vote moins, se mobilise peu. Et lorsqu'elle glisse un bulletin dans l'urne, elle donne plus >



Camille Peugny, sociologue, maître de conférence en sociologie à l'université Paris-VIII, auteur de « Le déclassement » (Grasset, 2009)
BLOG : http://alternatives-economiques.fr/blogs/peugny/



Anne Muxel, politologue, directrice de recherches au CNRS-CEVIPOF (Centre de recherches politiques de Sciences Po), auteur de « Avoir 20 ans en politique, les enfants du désenchantement » (Seuil, 2010)

> Piketty : si, dans les décennies de l'après-guerre, l'écart entre les revenus des Américains les plus riches et les plus pauvres tendait à se réduire, un véritable fossé s'est de nouveau creusé, depuis le milieu des années 1970. La prise de conscience de cette réalité est pourtant nouvelle, la crise l'ayant rendu plus évidente. Selon un sondage récemment effectué par le *Pew Research Center*, 66 % des Américains estiment désormais qu'il existe des conflits importants entre riches et pauvres, soit 19 % de plus qu'en 2009. Si les Afro-Américains et les Hispaniques sont particulièrement nombreux à insister sur ces clivages, le pourcentage de Blancs à partager cette opinion a aussi augmenté de 22 % pour atteindre 65 %.

Toutefois, l'importance attachée aux disparités de revenus ne reflète pas forcément un changement d'attitude envers la richesse, sur laquelle les Américains demeurent divisés : ils sont 46 %, selon le même sondage, à penser que les riches doivent leurs fortunes à leur naissance et à leurs relations, contre 43 % à estimer qu'ils les doivent à leurs propres efforts. Ces chiffres sont inchangés depuis 2008. Il faut noter cependant que les jeunes optent nettement pour la première explication (55 % pour les 26-34 ans). C'est précisément dans cette tranche d'âge que le mouvement « Occupons » recrute, sans doute parce que les jeunes vivent de manière plus aiguë la perte d'opportunités pour l'avenir et la montée des inégalités. Ainsi, les réactions du mouvement ne visent pas tant le capitalisme en soi, qu'une forme particulièrement inégalitaire de celui-ci qui a émergé dans les dernières décennies.

Limiter l'argent en politique

L'égalité, enfin, est aussi une notion qui a des retombées politiques. Comme à l'âge des « barons-voleurs », les Américains se rendent compte aujourd'hui que dans une société inégale, tous ne sont pas représentés de la même manière, y compris quand la Constitution se proclame démocratique. Les hommes politiques ont besoin d'argent pour se faire élire, argent que les grands intérêts économiques et financiers leur fournissent volontiers. Et de plus en plus facilement, notamment grâce à une décision de la Cour suprême de 2010, l'arrêt *Citizens United*, qui invoque le droit à la libre expression pour interdire les restrictions monétaires à la propagande électorale. Le mouvement « Occupons » revendique l'abrogation de cette jurisprudence.

En somme, le mouvement d'opinion qu'a su incarner *Occupy Wall Street* se veut radical en évoquant la tradition américaine de l'égalité (parfaitement compatible avec une certaine conception du capitalisme), sans nécessairement proposer une refondation économique profonde. La question est de savoir si ce réflexe égalitaire pourrait déclencher aujourd'hui une critique plus générale du capitalisme dans ses formes actuelles. ❀

(1) « États-Unis : populiste, mais de gauche ou de droite ? » par Michael C. Behrent, *Alternatives internationales*, n° 47 - juin 2010



De New York à Chicago, la jeunesse américaine, pourtant peu revendicative, a dormi dans les parcs. Et a donné au mouvement des Indignés son slogan le plus fédérateur : « We the 99 % » (« Nous sommes les 99% »).

Un demi-million de jeunes au chômage

● 30.000 chômeurs supplémentaires en novembre et probablement 300.000 de plus sur l'ensemble de 2012.
● Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés. Près de 1,8 million de chômeurs de longue durée.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
lcomarmond@lesechos.fr

La flambée du chômage s'est poursuivie en novembre à un rythme soutenu, bien qu'inférieur à celui des mois précédents. Selon les statistiques publiées hier par le ministère du Travail et Pôle emploi, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé dans le mois (catégorie A) a progressé de 29.300 (+ 0,9 %), quand la hausse mensuelle tournait autour du record historique de 45.000 en septembre et octobre. Il s'agit de la 19e hausse mensuelle d'affilée.

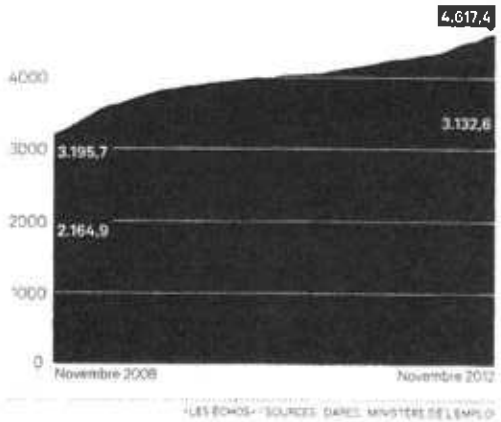
Au total, à la fin du mois dernier, 3.132.600 chômeurs de catégorie A étaient inscrits à Pôle emploi, soit un niveau inégalé depuis janvier 1998, il y a quinze ans. Alors que le pic historique de janvier 1997 (3.205.000 chômeurs sans activité) se rapproche dangereusement, « *l'objectif d'inverser la courbe du chômage d'ici à la fin 2013 sera la priorité de l'année, pour le ministre de l'Emploi, Michel Sapin, comme pour l'ensemble du gouvernement, qui est pleinement mobilisé dans ce but* », a souligné le ministère dans un communiqué hier, dans la lignée des déclarations de François Hollande qui veut faire de 2013 « *une grande bataille pour l'emploi* ».

25 % de hausse sur 2012

Si l'on prend en compte toutes les personnes qui recherchent un emploi, qu'elles aient travaillé ou pas (catégories A, B, C), il n'y a pas eu non plus de bonne surprise en novembre. Leur nombre a progressé de 30.400 (+ 0,7 %) en novembre, pour atteindre 4.617.400 (4.904.900 y compris les DOM). Cette progression apparaît plutôt limitée, mais c'est en soi une mauvaise nouvelle. La cause de cette modération est la baisse du nombre de chômeurs ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois, conséquence directe de la crise sur le marché du travail.

La hausse continue du chômage

Demandeurs d'emploi
En milliers, CVS-CJO



LES ÉCHOS - SOURCES : DARES, MINISTÈRE DE L'EMPLOI

Il faudra attendre la fin janvier pour disposer du bilan de 2012, mais les chiffres publiés hier donnent déjà une idée de l'ampleur de la dégradation de la situation pendant l'année qui s'achève lundi.

Sur les onze premiers mois, le ministère du Travail a déjà compta-

> « A la fin de l'année 2013, nous devons inverser la courbe du chômage. »
> **FRANÇOIS HOLLANDE**
> Président de la République

bilisé 284.300 chômeurs de catégorie A supplémentaires (364.000 sur les A, B, C). S'il s'en ajoute 16.000 en décembre, le seuil des 300.000 sera franchi. Soit le double de la progression de 2011. La hausse du chômage devrait atteindre 25 % en 2012, légèrement moins qu'en 2009, la pire année depuis la crise des « subprimes ».

La situation est d'autant plus inquiétante qu'aucune catégorie de salariés n'a été épargnée en novembre. La progression est toutefois plus forte à la fois pour les jeunes et pour les seniors (+ 1,2 % sur le mois contre + 0,8 % pour la tranche d'âge 25-49 ans). Côté chômeurs de 50 ans et plus, il faut noter l'extinction de la dispense de recherche d'emploi pour les plus âgés.

Côté jeunes, un nouveau seuil symbolique s'approche à grands pas : celui des 500.000 jeunes chômeurs de catégorie A. En novembre, leur nombre a en effet atteint 493.600, là encore un effectif inégalé depuis quinze ans. Le seuil du demi-million s'approche aussi pour les demandeurs d'emploi depuis trois ans et plus (496.900 en novembre).

Au total, le mois dernier, le ministère du Travail a dénombré 1.797.900 chômeurs de longue durée, c'est-à-dire depuis un an au moins (données sur les catégories A, B et C), soit 184.000 de plus que fin 2011. ■

DOCUMENT n° 4 /9

20

DOCUMENT n° 5

INSERTION – EMPLOI

Emploi des jeunes: le CESE s'invite dans le débat

Alors que le gouvernement s'active sur les mesures d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) prend position sur le sujet et formule, dans un avis adopté le 26 septembre (1), une série de recommandations qui abordent notamment les emplois d'avenir – dont le projet de loi devrait être définitivement voté au Parlement le 9 octobre (2) – ainsi que les contrats de génération actuellement discutés par les partenaires sociaux (3).

Renforcer l'apprentissage

Pour le CESE, *« l'apprentissage a fait l'objet d'un large consensus sur son intérêt et son efficacité »* et ses résultats en termes d'insertion professionnelle sont bons. Le conseil préconise donc de poursuivre son développement et propose de **confier aux centres de formation, et notamment aux centres de formation d'apprentis, une mission d'accompagnement** des jeunes dans leur recherche d'employeurs. *« Cet accompagnement pourrait se traduire, en lien avec les organisations professionnelles et/ou les chambres consulaires, par le développement de portails de mise en relation des jeunes avec les offres des employeurs, élaborés au niveau régional »*, précise l'avis. Dans ces structures, des référents pourraient accompagner les jeunes apprentis dans leurs démarches relatives au logement, à la santé, au transport ou encore de garde d'enfants. Pour favoriser l'embauche à l'issue d'une période d'apprentissage, le CESE invite aussi les partenaires sociaux à fixer, branche par branche, un objectif de jeunes alternants recrutés en contrat à durée indéterminée. Dans la même idée, il propose de **renforcer la réglementation des stages** en entreprise afin d'éviter tout effet d'aubaine pour les employeurs. Il encourage, par ailleurs, le secteur public a augmenter *« de façon significative »* ses places d'apprentissage.

Développer un dispositif « deuxième chance » pour les 16-18 ans

Parallèlement aux dispositifs « deuxième chance » existants visant à rapprocher les jeunes de l'école, le CESE propose la création d'un dispositif spécifique ***« au sein de l'Education nationale pour les jeunes de 16-18 ans »***, l'objectif étant de répondre plus spécifiquement aux jeunes décrocheurs avant qu'ils ne s'installent dans une logique de déscolarisation. *« La prise en charge des décrocheurs est en effet marquée par une discontinuité importante, et il peut se passer plusieurs années entre une sortie du système scolaire et la prise en charge par une mission locale »*, constate le conseil. Les structures qu'il propose de mettre en place joueraient donc un rôle de *« sas »* permettant au jeune déscolarisé *« de définir son projet personnel et professionnel, de sortir de la spirale de l'échec scolaire, de se mettre en confiance par rapport à l'école à travers un travail sur les savoirs fondamentaux, d'acquérir des compétences transversales de socialisation »*. Cette transition pourrait durer **de trois mois à une année scolaire**, avec une prise en charge d'une trentaine d'heures hebdomadaires, totalement individualisée. La structure qui pourrait être créée dans un établissement référent, prioritairement en lycée professionnel, serait animée par un coordinateur et mobiliserait une **équipe pluriprofessionnelle** comprenant des enseignants spécialisés, des personnels médicaux et sociaux et des intervenants extérieurs. A l'issue de sa prise en charge, l'élève serait accompagné selon son projet vers une rescolarisation ou une formation en alternance.

Mobiliser l'IAE et les missions locales

Pour le CESE, *« le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) apporte une contribution essentielle à l'insertion professionnelle des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi »*. Ces structures – notamment sous forme associative – *« ont acquis un savoir-faire éprouvé dans l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi ainsi que dans leur*

GRATIFICATION DES STAGES DANS LE MÉDICO-SOCIAL

Dans son rapport, le CESE propose d'étendre la gratification des stages en travail social à l'ensemble de la fonction publique territoriale, et pour l'ensemble des formations de la filière médico-sociale, au besoin en prévoyant pour les secteurs concernés une compensation à négocier avec les pouvoirs publics. Pour le conseil, une concertation pourrait s'engager avec les partenaires sociaux sur l'évolution des conditions de gratification des stagiaires : *« un versement dès le premier jour pour tous les stages quelle que soit leur durée pourrait être envisagé (afin d'éviter les effets de seuil constatés) et le montant de cette gratification pourrait être modulé selon le niveau de qualification du stagiaire, conformément à ce que l'ANI* [accord national interprofessionnel] *du 7 juin 2011 invite les branches professionnelles à réaliser ».* •

qualification et leur formation». Le rapport préconise donc de **conforter ce secteur dans son financement** et d'en faire un des **secteurs prioritaires dans la mobilisation des contrats aidés.**

L'action des missions locales en direction de ce public est également mise en valeur. Le CESE salue notamment *«la qualité des résultats obtenus en termes de retour à l'emploi ou d'accès à des formations par le réseau des missions locales dans un contexte contraint, et la pertinence d'un réseau territorialisé, impliquant fortement les élus locaux dans sa gouvernance, pour définir des actions au plus près des besoins»*. Il invite toutefois à une **meilleure coordination des actions en faveur des jeunes entre Pôle emploi et les missions locales.** *«Plutôt que de faire évoluer les missions locales vers le rôle de relais systématique de Pôle emploi auprès de tous les jeunes de moins de 26 ans (qui impliquerait de repenser le projet des missions locales en leur confiant une activité quasi-exclusive de placement, y compris pour des jeunes diplômés), le conseil estime nécessaire de centrer leur activité sur les publics les plus éloignés de l'emploi, disposant d'un besoin de formation important»* et d'élaborer pour ces jeunes un **panel d'interventions obligatoires**, définies en lien avec l'Etat.

Le CESE propose également aux missions locales de développer, afin d'accroître leur visibilité au niveau national, *«un label ou une identité de réseau plus forte»*. Il estime enfin que le réseau des missions locales *«pâtit de moyens insuffisants et hétérogènes»* et encourage l'Etat, comme il l'a fait pour Pôle emploi, à **renforcer leurs moyens**, notamment humains, dans le cadre de conventions d'objectifs signées aussi avec les collectivités territoriales.

Renforcer le soutien financier des jeunes à la recherche d'un emploi

Un jeune de moins de 25 ans qui cherche pour la première fois un emploi n'a accès ni à une allocation de chômage, ni au revenu de solidarité active (RSA). *«Près de 356 000 jeunes actifs au chômage se retrouvent ainsi sans indemnisation ni minimum social»*, relève le conseil. Une **aide contractualisée** pourrait donc être proposée, **pendant six mois au maximum**, à tout jeune demandeur d'emploi âgé de moins de 25 ans n'ayant pas acquis suffisamment de droits pour entrer dans le système assurantiel et s'inscrivant dans un parcours d'insertion renforcé. Cette aide pourrait être versée par Pôle emploi et le jeune serait tenu de rechercher activement un emploi, dans les mêmes conditions que les autres demandeurs.

Le conseil propose également d'**aligner progressivement la situation des jeunes actifs sur le droit commun**, en abaissant la limite d'âge de 25 à 18 ans pour l'attribution de plein droit du RSA. *«Une telle mesure serait de nature à inciter financièrement les jeunes actifs à s'inscrire dans un parcours d'insertion»*, estime-t-il. L'accompagnement social, professionnel et le suivi de leurs obligations d'insertion seraient confiés aux missions locales. Afin de mettre en œuvre progressivement une telle mesure, l'âge ouvrant droit au RSA de droit commun pourrait, dans un premier temps, être abaissé à 21 ans (contre 25 ans actuellement) ou bien la durée d'activité exigée pour bénéficier du RSA jeune (actuellement de deux ans au cours des trois dernières années) ramenée à un an, périodes de stage incluses.

Emplois d'avenir et contrats de génération

Globalement, le CESE est favorable à une hausse du nombre de contrats aidés – *via* les emplois d'avenir – pour éviter aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de se couper du marché du travail. Il met toutefois l'accent sur les **actions de formation** qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de ces emplois ainsi que sur la **durée des contrats** qui, selon lui, doit être de **36 mois minimum** si l'on veut favoriser une insertion durable des publics visés par le projet de loi.

Quant aux contrats de génération qui, pour mémoire, devraient permettre simultanément l'embauche d'un jeune et le maintien dans l'emploi d'un senior, le conseil, sans remettre en cause l'opportunité de la mesure, s'interroge sur le **risque d'effet d'aubaine** attaché au dispositif. Il encourage les partenaires sociaux et le gouvernement à prioriser le public des jeunes les moins qualifiés rencontrant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail et des seniors exposés à des facteurs de pénibilité professionnelle ou relevant de secteurs et de métiers qui, *«du fait de leur pyramide des âges, sont susceptibles de perdre des compétences clés dans les années à venir»*. ■ **Sabine Izard**

(1) *L'emploi des jeunes* - Septembre 2012 - Disp. sur www.cese.fr.
(2) Sur le projet de loi, voir ASH n° 2772 du 31-08-12, p. 5.
(3) Voir ASH n° 2774 du 14-09-12, p. 10.

aef

DOCUMENT n° 6

22

Alexandra Caccivio

Dijon, mardi 28 février 2012,

Insertion des jeunes : l'approche innovante de la mission locale de Lure et Luxueil-les-Bains (Haute-Saône)

« Dans le placement des jeunes, il est important d'innover », estime Karine Rossi, conseillère emploi-formation à la mission locale de Lure et Luxueil-les-Bains (Haute-Saône). La mission locale a mis en place fin 2010, dans le cadre du plan de relance pour l'emploi des jeunes, l'action « mobil'emploi », qui permet de remobiliser les jeunes demandeurs d'emploi avec la diffusion de leurs CV via de nouveaux outils de communication. Cette action a été reconduite en 2011 et en 2012. En 2012, trois groupes de cinq à dix jeunes entreront ainsi dans la démarche, pour laquelle Karine Rossi, qui pilote l'action, tire un bilan positif avec un taux d'accès l'emploi ou à la formation de « 100 % pour les jeunes qualifiés » et de « 60 % pour les publics non qualifiés ».

La première action conduite en octobre 2010 a concerné un groupe de 10 jeunes qualifiés. D'un coût qui s'élève à 20 000 euros, elle a été financée à 100 % par l'État. « Le repérage des jeunes a été réalisé à partir de nos fichiers et d'une liste fournie par Pôle emploi, indique Karine Rossi. Les personnes ciblées sont des jeunes ayant un niveau BTS, avec ou sans le diplôme, mobiles c'est-à-dire titulaires du permis de conduire et d'une voiture. »

UNE PRÉPARATION EN ATELIERS

En 2011, la deuxième action a été centrée sur un public de 32 jeunes non qualifiés, peu mobiles, qui ont été recrutés en quatre vagues réparties tout au long de l'année pour constituer quatre groupes. Elle a été financée à 100 % par le FSE (Fonds social européen) pour un montant équivalent à celui mobilisé en 2010. Au total, la mission locale de Lure et de Luxeuil-les-Bains suit environ 800 jeunes chaque année.

« Pour leur donner toutes les chances de réussir, les jeunes doivent préalablement préparer leur recherche d'emploi, précise Karine Rossi. Pour cela, différents ateliers sont mis en place, pendant deux semaines. » Les jeunes inscrits dans le dispositif ont bénéficié, notamment, de visites d'entreprises, d'un conseil en image (avec l'intervention d'une socio-esthéticienne sur deux jours) et d'une approche centrée sur la personne avec l'intervention d'un psychothérapeute, sur trois jours, pour définir leur motivation. Ils ont travaillé sur leur orientation (avec le logiciel d'orientation professionnelle Pass Avenir) et sur leurs aptitudes (avec le logiciel Aptipost). Ils ont enfin travaillé les techniques de recherche d'emploi. « Ce travail a permis de dégager les compétences de chacun et de les mettre sur les CV », dit Karine Rossi.

DES SETS DE TABLE ET DES CV-CARTES

La première action, en 2010, a utilisé comme vecteur de communication des sets de table sur lesquels les dix CV, anonymisés, ont été imprimés. La mission locale n'a enregistré que peu de retours par cette méthode. « Nous avons tout de suite opté pour un autre support : le CV-carte, explique Karine Rossi. Il s'agit d'une carte postale, sur laquelle est imprimée au recto une photo générique avec nos coordonnées et, au verso, une étiquette transparente sur laquelle figure un mini-CV qui met en avant les compétences du candidat. » Ces cartes sont envoyées auprès des entreprises ciblées par les jeunes demandeurs d'emploi. Au 31 décembre 2010, les jeunes engagés dans l'action étaient six à avoir décroché un emploi (dont trois en CDI). Deux étaient entrés en formation. Un était en service civique. Un seul jeune restait en recherche d'emploi et

23

était toujours suivi.

En 2011, outre les CV-cartes, la mission locale a diffusé les CV, anonymes, regroupés dans un support baptisé CVMag. Au total, 800 employeurs du bassin d'emploi de Lure et Luxeuil-les-Bains en ont été destinataires. À la fin de l'année 2011, 60 % des 32 jeunes ainsi accompagnés dans l'année ont trouvé un emploi ou sont entrés en formation. En complément de la communication, la mission locale assure un suivi des jeunes, avec la réunion par groupe une fois par semaine, pendant six mois maximum. L'objectif est de faire le point sur les démarches effectuées et de garder la dynamique de recherche d'emploi qui s'est mise en place durant les ateliers.